

Numéro 85 - Printemps 2002



La vie dans nos cours d'eau :
rendez-vous
le dimanche 5 mai après-midi !

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat ☐

La Vaux, 8

4550 Nandrin

Tél. : 04.371.28.67

E-mail ☐

ppna@swing.be

Internet ☐

<http://membres.lycos.fr/ppna>

Banque ☐

068-2318469-02

Cotisation annuelle ☐ 7,5 €

Comité de rédaction ☐

Yvon Carpeaux, la Forge

Claude et Micheline Delbrouck,
Fraigneux

Jean-Marie Delmotte, Neupré

Jean-Claude Dumoulin, Sotrez

Gabriel de Potter, la Vaux

Michel Hofinger, Croix-André

André Matriche, Croix-Claire

René Mawet, la Vaux

Serge Mottet, Villers - Centre

Jacques Tilman, les Marlières

Le PPNa est membre

d'Inter-Environnement Wallonie

Sommaire

Éditorial

Une occasion de nous retrouver
tous ensemble 3

Notre histoire locale

Le Tombeu 4

Notre patrimoine local

Nandrin au Moyen Âge et sous
l'Ancien Régime (suite et fin) 7

Jeux

Testez-vous ! 12

Événements

La vie dans nos cours d'eau 14

La nature au jardin

Que peut-on bien faire des
tontes de pelouse ? 16

Nous avons écrit...

Chemin public 22

Arbre abattu 23

Environnement général

La nature-patrimoine (première partie) ... 24

Une occasion de nous retrouver tous ensemble

Chère lectrice, cher lecteur, cher membre,

Les rivières, les ruisseaux, les zones humides représentent un fabuleux patrimoine naturel et culturel auquel nombre d'entre nous sont fort attachés.

Nous ressentons pour ces sites sauvages et souvent mystérieux, ainsi que pour les espèces animales et végétales qui les habitent, un grand pouvoir de fascination et d'émerveillement.

Aussi, avons-nous le grand plaisir de vous convier à un événement qui sera aussi l'occasion de nous retrouver et, qui sait, de créer des liens nouveaux.

Nous serons heureux de vous accueillir le long d'un des plus beaux cours d'eau de notre entité : le ruisseau du Fond d'Oxhe.

Toutes les informations à ce sujet se trouvent en pages centrales du présent bulletin.

En espérant vous y rencontrer nombreux, toute l'équipe de bénévoles qui contribue à sa préparation vous souhaite un printemps vivifiant et, espérons-le, ensoleillé ! ■

Le Tombeu



Le Tombeu ou Tombeux, comme l'écrit Pierre Delrée dans son étude sur Nandrin, se situe au carrefour des rues d'Esneux, des Martyrs, du bois de la Croix-Claire et du Tombeu qui se termine en cul-de-sac fermé par l'entrée de l'ancien château du Baron de Moffarts et par la propriété de Jacques Blockx dont l'entreprise, actuellement située à Terwagne, fournit les peintures aux plus grands peintres depuis trois générations. Picasso, pour ne citer que lui, était son client.

La signification du lieu pose un problème, car ce nom est assez répandu dans nos contrées ; il y a une rue et une chapelle du Tombeu à Hognoul, un lieu-dit à Hamoir, et dans bien d'autres localités qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. En général il désigne un lieu de fouille où sont recensées des sépultures ; or ici, on ne trouve aucune trace de pareilles fouilles, et seule la présence d'une mine y a été signalée lors des Journées du Patrimoine.

La mention du nom apparaît dès 1265, avec un certain Allard del Tomboir, et Philippe de Tombeu en 1271. Au XIV^e siècle, l'héritage du site est signalé proche du moulin de Cornard ; ce nom serait l'origine toponymique du Kwena, devenu Cwena.

Au XV^e, le Tombeu fait partie des dîmes de Nandrin appartenant à l'Abbaye du Val Saint-Lambert. Plusieurs familles se succèdent à la tête de cette dîme sans nécessairement l'occuper. En 1561, on relève Martin Dumont, Marchand Bourgeois de Liège, en 1571, Gilles de Soheit, en 1611, Henri de Werpen, greffier de la cour de Nandrin, en 1637, Beaudouin Borlé dont la famille conservera le bien pendant deux siècles. Se succèdent ensuite par hoirie et mariage, François Bawin, avocat, le capitaine Bawin, son fils, qui servi le Prince-Évêque de Liège, le baron de Zegraedt, son fils avant de revenir aux demoiselles d'Erckenteel, filles de la Roubenne. En 1879 l'école catholique des filles fut transférée au Tombeu, suite à la loi Van Hambeek, qui mettait l'enseignement à sa place, le sortant du giron

clérical pour le laïciser, et lui donner un caractère neutre. Au XIX^e siècle, la famille Ruyters en devient propriétaire.

Le carrefour du Tombeu, outre qu'il abrite actuellement les "Bulles Intradel" - il faut bien les mettre quelque part - se caractérise par une très belle maison en pierre récemment restaurée, une ancienne pompe et une chapelle néo-gothique érigée en 1852, dédiée à Notre-Dame-de-Bons-Secours, et dont Monsieur Harzimont en assume avec soin l'entretien régulier. La chapelle est flanquée, outre d'une boîte aux lettres d'un plus bel effet, d'une croix votive qui porte la date de 1581, élevée à la mémoire d'un meunier décédé.



C'est là aussi que débute la rue des Martyrs. Ce nom commémore l'assassinat, le mardi 5 septembre 1944, de 7 nandrinois paisibles, dans le cadre d'une expédition punitive orchestrée, suite au décès d'un officier allemand, dont le véhicule avait été attaqué dans le voisinage par des SS.

La colonne allemande dont on ignore si elle appartenait à la division "Das Reich", ou à la 24^e brigade chargée de réprimer les attentats terroristes, était composée de camions, de chars légers et

d'engins blindés. Après un feu d'artillerie ils firent sauter les maisons à l'explosif, mais leur forfait ne se limita pas au Tombeu, le hameau de la Vau, subit également les représailles, le véhicule allemand ayant vraisemblablement été attaqué dans le bois du Cwéna.

Au Tombeu furent assassinés Camille Lemaire, un résistant échappé du château de Fraiture, du nom de Lavigne, Joseph Hastir, Marcel Haydon, Émile Masson et Henry Monay, fauchés à la mitrailleuse ; à la Vau, Sylvain Doumeir et sa soeur Véronique Alexandre furent tués à la grenade. Un monument a été érigé dans la courbe de la rue des Martyrs pour commémorer la mémoire des victimes de la barbarie nazie. Le surlendemain de cet événement, les obsèques solennelles furent célébrées dans l'église de Nandrin, le jour même où les troupes américaines arrivaient et occupaient les écoles. Ainsi s'achève un épisode tragique de ce lieu paisible.



Sources :
Bulletin de l'institut d'Archéologie.
École Saint-Martin, 150^e anniversaire.
Bulletin de la commission des crimes de guerre.
Le Patrimoine monumental de Belgique.



Nandrin au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime (suite et fin)

Le chemin de grande communication

En exécution d'un arrêté royal du 15 octobre 1849 à Bruxelles, la Commune fait, en 1851, pour cause d'utilité publique, des échanges de parcelles au tige de Huy avec des propriétaires particuliers et, au même lieu et aussi à Halon ou Petite-Vaux, avec la Fabrique d'église, pour l'ouverture du chemin de grande communication allant, sur le territoire de Nandrin, des Quatre-Bras à la route d'Entre-Meuse-et-Ourthe et Esneux en passant par la Vaux.

Un acte d'engagement immobilier rédigé par le notaire Watelet nous confirme l'acquittement d'une redevance pour l'utilisation de cette chaussée, cautionnant la solvabilité et la bonne gestion du nouveau receveur. Votre perspicacité vous permettra de reconnaître de quelle habitation il est question.

La noblesse

Elle a perdu une partie de ses privilèges mais, par les clauses couchées dans la rédaction des baux à ferme, elle conditionne toujours le mode de vie et les activités des cultivateurs, comme en témoignent les extraits des baux de la ferme du Château, rédigés par les notaires Demptynnes en 1822 et Laurend en 1846 pour la comtesse de Fusco Matalogny.

Le vicinal

Pour le Condroz liégeois, en passant de la traction chevaline à celle de la vapeur, le XIX^e siècle se termine en apothéose par l'ouverture en 1890 de la ligne du vicinal Val-Saint-Lambert - Clavier. Désenclavant une contrée riche d'un potentiel de main d'oeuvre qui, descendant par une voie royale dans le bassin industriel sérésien,

fera naître des générations de tailleurs sur cristaux, lesquels feront scintiller dans le monde entier une maîtrise séculaire de nombreux métallurgistes et des manufacturiers annexes.

Enfin le vicinal facilitera la diffusion des produits de l'exploitation des carrières et de la production de la tuilerie de Saint-Séverin et, pour la population habituée à une vie cadencée par l'angélus, le contact avec la vie citadine.

Ovide Musin

Que peut faire un gosse, cadet d'une famille de 5 enfants, à la campagne à cette époque ? Il attrape des truites à la main dans les ruisseaux et la foi parentale en a fait un assistant aux offices religieux. Sa jeunesse à Nandrin est de courte durée. Il est subjugué par un petit violon offert par son père et l'intérêt qu'il manifeste envers ce jouet surprend. Son premier initiateur est le savetier du village, lui-même contrebassiste. C'est assis à même le sol masqué par le tapis de la table qu'un professeur de musique de passage le découvre. Les louanges de cet enseignant prodiguées aux parents le conduisent devant les juges d'examens. L'accès à l'école de musique lui est ouvert et c'est à 8 ans que la malle poste le dépose rive droite "dju d'la" à Liège dans une famille amie de son père. Commencent alors des études en compagnie d'Eugène Ysaye. L'acquisition de sa maîtrise instrumentale est parsemée de distinctions jusqu'à l'obtention de la médaille de vermeil avec grande distinction au violon. Il débute modestement en se déplaçant à Ostende puis Paris ; à 30 ans, il s'expatrie outre Atlantique pour parcourir le monde entier, se produisant en solo ou avec accompagnement. En 1887, il ne pourra assister à l'inauguration du Conservatoire Royal de Liège par ses nombreux engagements. À la fin d'une tournée au Japon et à Shanghai, il rentre à Liège pour se reposer. C'est à cette époque que le gouverneur de la Province, Pety de Thosée lui offre la chaire professorale de violon au conservatoire. Lui qui représenta avec fierté l'école belge de musique, liégeoise en particulier, y enseigna une dizaine d'années. En 1920, il écrit ses mémoires. Il s'éteint en 1929.

Sa maison natale

Nous sommes là face à un cas de figure qu'il convient d'expliquer aux Journées du Patrimoine. En réalité, il y a deux constructions, la primaire en moellon, résultat de l'aménagement d'une étable et d'une grange, transformée par la famille Godelet et achetée en 1850 par monsieur J. J. L. Musin qui acquiert en 1851 la parcelle du baty en face de son habitation. À son voisin direct monsieur Delfosse il achète un droit de vue. En 1853, il fait construire l'immeuble en briques de style XVIII^e.

L'église Saint-Martin

Ancienne tour dont les arquebusières confirment son passé protecteur. Elle est datée du XI^e siècle par les archéologues. Le pragmatisme d'une époque lointaine fut de lui adjoindre un transept et de la surmonter d'une flèche pour en faire une église canonisée au XIII^e siècle, concept rencontré dans plusieurs régions. La configuration de l'église moyenâgeuse nous est transmise par le cadastre, plaçant la tour au couchant et un acte localisant le cimetière vis-à-vis de celle-ci.

Pour le village et le périmètre de cet édifice central, le XIX^e siècle est sans conteste une ère de modifications majeures. Commençons par le remplacement d'une église primaire ; il nécessite la suppression du cimetière et l'abattage de deux superbes tilleuls de 3,5 mètres de circonférence plus que centenaires.

Une première mise en adjudication au rabais à l'extinction des feux est clôturée par manque de candidatures en 1836. L'annulation du versement d'une caution inscrite au cahier des charges à la seconde procédure recueille deux soumissions pour démolir l'ancienne église, démonter et récupérer le mobilier, les saints et tout matériau de remploi, et enfin reconstruire la nouvelle maison du culte en 1837, la tour au levant lui faisant supporter par ses divers aménagements des risques d'éboulement. L'édifice ainsi érigé domine un environnement champêtre qui permet le négoce de son herbage par les marguilliers. Cependant son voisinage est appelé à changer par la construction de la maison presbytérale et son ceinturage en 1846

par le jardin du presbytère, élégante expression pour nommer le cimetière. Son accès est exigü : une ruelle, on ouvre ensuite un chemin frontal en 1851. Dès 1875, l'église est jugée trop petite et on projette d'édifier une église plus vaste. Malgré des rentrées locatives et le versement de rentes tant par la noblesse que par les manants à la fabrique d'église, le curé Houard organise en 1928 une tombola pour la récolte de fonds afin de réaliser ce projet. Nouvelle démolition et deuxième désaffectation du cimetière dont deux pierres tombales sont accrochées à la tour à l'endroit approximatif des anciennes sépultures de la famille de Clebsattel de Cernay, seigneur de Fraineux. L'édifice actuel est terminé en 1930 avec cette fois le chœur joutant la tour, tous deux au levant. Mais si l'on compare le mur d'enceinte du chœur du Moyen Âge et le contemporain trois pans coupés n'y a-t-il pas là un rappel du passé ?

Pour rester dans le domaine paroissial, le cercle d'agrément est constitué le 3 mai 1928 et doté d'un immeuble avec salle de spectacle place O. Musin le 11 juin par le curé Houard.



L'élevage

Contrairement à ce que d'aucuns pourraient croire, l'élevage bovin n'est pas par tradition un héritage du passé de la région. Déjà sous l'Ancien Régime, la famille de Soumagne bâtit la Grande Bergerie. Pour le XIX^e siècle, le dictionnaire géographique de Henri Del Vaux mentionne pour 143 habitations à Nandrin, un cheptel de 70 chevaux, 150 bêtes à cornes et 1500 à laine. Quotité retrouvée dans l'inventaire dressé par le notaire au Tombeux après le décès de la fermière : 9 chevaux, 13 bêtes à cornes, 2 truies et 5 gorets, 90 bêtes à laine et 30 agneaux. Dans nos recherches, la rencontre de bergers à la Croix-André, au Halleux, à la Croix-Claire et dans les communes circonvoisines Saint-Séverin, Villers-le-Temple, Abbé-Scry, Soheit et Ouchenée de même que la présence de tisserands à Rotheux et à Villers-le-Temple témoignent d'activités en rapport avec l'élevage ovin insoupçonné de nos jours.

Le Tribunal

C'est en 1859 qu'est annoncée l'adjudication publique, par voie de soumission au rabais et à l'extinction des feux, pour la construction d'un bâtiment communal contenant justice de paix, école de garçons et logement de l'instituteur. L'érection de cette bâtisse aura nécessité la canalisation partielle du ruisseau de Baimont, du pont au chemin d'accès de l'église ; comme pour cette dernière, les briques étaient fabriquées sur place.

Après consultation du cahier des charges précis énumérant les matériaux nobles (petit granit, chêne et ardoise), trois soumissions sont en concurrence. La construction, y compris la canalisation du ruisseau, sera réalisée par l'entreprise Guillaume et Oscar Hyard père et fils d'Ivoz Ramet pour la somme de 17 875 francs.

Occupants du fauteuil magistral au XIX^e siècle :

- Narcisse Otto demeurant à Ochain,
- André Alexandre Emans demeurant à Nandrin,
- Eugène D'Erckenteel demeurant à la Roubenne (2 générations),
- Elie Montulet demeurant à Nandrin,
- Arthur Botty demeurant à Nandrin.



Testez-vous !

Souvenez-vous... Dans notre bulletin précédent, un valeureux membre de l'association recevait des mains de notre trésorier Michel Hofinger un tracteur garanti "patrimoine remarquable" vu son âge vénérable (âge du tracteur, pas du membre) car il nous avait transmis les bonnes réponses à toutes les questions.

Depuis l'été 2000 (numéro 78), nous vous proposons une rubrique **jeux** sur la connaissance de notre patrimoine, de la nature et de l'environnement local. Nous vous invitons à nous communiquer vos réponses. Quant à nous, nous étions prêts à vous remettre d'intéressants prix et cadeaux pour toute la famille.

Mais quel rapport avec le tracteur direz-vous ?

Eh bien, vous l'avez sans aucun doute deviné : nous n'avons jamais reçu de réponses de personne... (et nous n'avions jamais prévu de vieux tracteur parmi nos cadeaux).

Alors... un peu de dérision nous a fait du bien (imaginez la scène : une vraie photo devant un vrai tracteur faux cadeau avec un vrai trésorier devant un vrai membre faux gagnant... Cela a donné l'occasion de bien rigoler à quelques-uns !).

Voilà, notre *poisson d'avril* à nous fut un *tracteur de février*...

Tiens à propos de poisson, repérez quand même bien le visage de notre ami sur le tracteur : il sera l'un de nos principaux guides lors de la journée "cours d'eau" le 5 mai prochain !

Et la rubrique, elle continue quand même ?

Oui. Car nous pensons que la formule "questions" rend la lecture dynamique et amusante. Mais, inutile, dorénavant, de communiquer les réponses dans le bulletin suivant. D'autant plus qu'une horrible question nous tenaille : cher(e) membre, conservez-vous vos bulletins dans vos archives ou le mettez-vous aux vieux papiers après lecture ?

Bref, voici les questions (et les réponses) sur le thème des cours d'eau.

- 1) Dans quelles grandes rivières se jettent les eaux des différents ruisseaux de l'entité ?
- 2) Pouvez-vous citer au moins 3 noms de ruisseaux coulant parmi nos campagnes et villages ?
- 3) Est-il vrai que le ruisseau du Fond de Soheit coulait à ciel ouvert il n'y a pas si longtemps sur la place de Nandrin, devant l'actuelle boulangerie et le "Cercle d'Agrément" (rebaptisé il y a quelques semaines "La Nandrinoise") ?
- 4) Est-il exact que l'on trouve des crevettes dans nos ruisseaux ?
- 5) Est-il exact que les différentes espèces d'animaux aquatiques supportent différemment l'état de pollution d'un ruisseau et que, grâce à cette caractéristique, l'on puisse mesurer la santé d'un ruisseau en examinant *qui vit dedans* ?



-
- 1) L'Ourthe et la Meuse
 - 2) Nous publierons prochainement une carte les représentant tous !
 - 3) Absolument. Des cartes postales anciennes en témoignent (et nous en possédons).
 - 4) Oui. Son nom scientifique est le *gammarus*. Il est présent en grande quantité dans les ruisseaux pas à moyennement pollués. Jamais vu ? Venez donc le 5 mai avec nous.
 - 5) Oui. C'est ce que l'on appelle le calcul de l'*indice biologique* du cours d'eau : on classe le ruisseau de 0/10 à 10/10. C'est ce que nous ferons avec vous le 5 mai !

Réponses

La vie dans nos cours d'eau

Nous avons le plaisir de vous convier à une découverte de la faune de nos cours d'eau.

**Le dimanche 5 mai 2002
de 13 h 30 à 17 h
dans la vallée du Fond d'Oxhe**



Un rendez-vous instructif et ludique à ne pas manquer, qui intéressera tout qui est sensible à la qualité d'un des éléments majeurs de notre patrimoine naturel.

Invitation à tous !

Au programme

- La vie dans nos ruisseaux
- La capture et l'observation de la petite faune aquatique (microscopes stéréoscopiques...)
- La mesure simple et amusante de l'état de santé de nos cours d'eau
- Une promenade guidée le long du ruisseau du Fond d'Oxhe
- La mise à disposition de documents, livrets, affiches sur le thème de l'eau et de la rivière

Bienvenue à tous, grands et petits, pour découvrir, expérimenter, observer, questionner, le tout dans une ambiance conviviale.

Petite restauration permanente (bar et barbecue au bord de la rivière)

Fléchage prévu au départ de la Tour Malherbe (bas de la route de Yernée à Ombret)

P.S. : Prévoir des bottes !

Durant cette journée, le PPNa proposera aux familles qui le souhaitent, un document simple à l'emploi, qui leur permettra de mesurer de manière autonome la qualité d'autres ruisseaux de l'entité, par le recensement des petits animaux aquatiques. Ces familles ou personnes pourront recourir à l'aide du PPNa si elles le souhaitent.

La méthodologie générale sera en partie expliquée dans le document complet et sera complétée par des explications sur place ("où faire la mesure", "y'aura-t-il quelqu'un de l'équipe PPNa qui nous accompagnera", "à qui communique-t-on le résultat", "comment seront-nous informés des autres résultats"...).

Renseignements

Luc Willems : 085.51.39.14 / Gabriel de Potter : 04.371.27.82

Que peut-on bien faire des tontes de pelouse ?

DANS les régions rurales, les pelouses sont très répandues ; elles représentent en effet un moyen rapide et facile d'entretien d'un espace vert d'une certaine dimension. Une tonte hebdomadaire constitue à peu près l'essentiel de l'entretien d'une pelouse normale. Cependant, les tontes de pelouses sont le plus souvent considérées comme un déchet dont il faut se débarrasser à tout prix.

Nous allons ici passer en revue et discuter brièvement les différentes solutions possibles afin que chacun puisse effectuer son choix selon son tempérament.

- On peut tout simplement laisser l'herbe coupée sur place où elle va se décomposer et se transformer lentement en humus. Celui-ci constituera pour la pelouse une nourriture ainsi qu'une réserve potentielle d'eau par son pouvoir important de rétention. C'est un cycle naturel. Cette méthode, tout à fait acceptable en région rurale nécessite cependant quelques précautions :

- a) Comme cet humus acidifie progressivement le terrain, il faut veiller - et c'est indispensable surtout en terrain déjà naturellement acide - à compenser cette tendance par des épandages réguliers de chaux ou de calcaire en poudre sous peine de voir sa pelouse envahie par des mousses et des plantes rampantes qui affectionnent particulièrement cette acidité.
- b) D'autre part, pour que l'herbe coupée ne donne pas à la pelouse un aspect peu engageant de prairie fauchée, il faut que l'herbe soit tondue très régulièrement (ne pas enlever plus de 2 à 3 cm à la fois) et soit répartie uniformément sur la surface tondue. Il faut donc s'astreindre à tondre souvent (jusqu'à deux fois par semaine au printemps par temps chaud, cette fréquence

diminuant ensuite selon l'époque de l'année et les conditions climatiques).

Cependant, même si l'on est partisan de cette méthode naturelle, les circonstances ne se prêtent pas toujours à sa réalisation. Pour diverses raisons, on se trouve plus souvent qu'on ne le voudrait devant une pelouse de 10 cm ou plus de hauteur. Il est évident qu'une fois tondue, cette pelouse présente alors un aspect peu esthétique si l'on ne ramasse pas l'herbe. Ceux qui se trouvent dans cette situation plutôt fréquente mais aussi ceux à qui leurs convictions philosophiques interdisent de laisser traîner quelques brins d'herbe sur leur gazon se retrouvent alors devant un monceau d'herbes coupées qu'il convient de faire disparaître.

Plusieurs solutions se rencontrent dans la pratique suivant le caractère ou l'imagination de chacun :

- La méthode du parc à conteneurs est la plus radicale, la plus aisée, la moins naturelle et la plus inutile. Elle est strictement réservée aux malheureux qui n'ont ni place, ni temps, ni pensée émue à consacrer à ce tas de "déchets".
- La méthode du "tas-dans-un-coin-retiré-à-l'abris-des-regards-et-des-nez-indiscrets" utilisée par ceux qui voudraient bien mais ne savent pas comment s'y prendre pour recycler cette mine d'or vert ou encore par ceux qui répugnent à jeter quoi que ce soit et qui entassent dans un coin non seulement les tontes de pelouse mais aussi des déchets de toutes sortes.
- Une variante de cette méthode est celle dite du "pyromane en herbes". Elle est le prolongement logique de la précédente mais elle est aussi appliquée immédiatement par ceux qui ont utilisé cette dernière pendant un certain temps et qui en ont compris les désagréments. Ils se résolvent alors à réduire ce monceau volumineux, parfois gluant et nauséabond en un minuscule tas de cendres qui sera ensuite abandonné à son triste sort ou au vent ou utilisé comme amendement d'une valeur plutôt discutable.
- La méthode du "mulching" consiste à utiliser ces herbes pour protéger des intempéries la terre du potager entre les légumes ou

des parterres entre les plantes ornementales. On les répand en une couche de 3 à 5 cm. On garde ainsi la terre humide et préservée des mauvaises herbes. Le mulching procure de nombreux avantages pour la terre et les plantes cultivées mais il est illusoire de penser que l'herbe va se décomposer et se transformer rapidement en humus tout au moins dans nos régions froides.

- La dernière méthode dite "méthode des châteaux" consiste à utiliser cet humus en puissance à la confection d'un compost de bonne qualité, d'une réelle valeur nutritive pour le sol du potager (ou des parterres de plantes ornementales). Cette méthode permet en outre de faire l'économie de l'achat de terreau, de qualité souvent discutable.

Composter

Il ne suffit pas d'entasser des déchets dans un coin sans règle précise comme il est si souvent recommandé dans de nombreux bouquins pour obtenir un bon compost. Ce que l'on obtient ainsi est le "compost des jardiniers" dont les vertus et la richesse nutritive ne se trouvent que dans l'imagination des auteurs. Ce compost pauvre et déséquilibré est souvent plein de germes de maladies et de graines de mauvaises herbes. Il est tout juste bon à cultiver quelques courges.

Pour réaliser un compost sain et nutritif il y a plusieurs règles essentielles à respecter. Elles résultent de la nécessité d'offrir aux micro-organismes responsables de la décomposition des matériaux organiques un régime alimentaire équilibré et de bonnes conditions de vie.

- 1) Le mélange de matières à composter, aussi varié et homogène que possible doit contenir du carbone (C) et de l'azote (N) dans un rapport (C/N) convenable, idéalement égal à 33.

Le *carbone* constitue pour les micro-organismes "humigènes" une source d'énergie indispensable à leur activité. Il est apporté par des polymères complexes (cellulose, hémicellulose, lignine) qui constituent les parois des cellules végétales. Les matières fibreuses en sont abondamment pourvues (pailles, bois, feuilles mortes, brindilles, tourbe...).

L'*azote*, quant à lui, augmente la faculté de multiplication de ces microbes.

Le *phosphore* et d'autres éléments (oligo-éléments) sont aussi nécessaires à la bonne activité des micro-organismes.

Les matières végétales tendres comme les herbes de pelouse et les déchets de légumes sont très déséquilibrées car leur rapport C/N est trop bas. Si l'on veut composter de telles matières, ce qui est le propos de cet article, il est indispensable d'y mélanger des matières fibreuses de façon à rapprocher ce rapport C/N de la valeur idéale de 33 (la paille par exemple possède un rapport C/N d'environ 100). Ces matières fibreuses doivent être réduites en fragments de petite taille et bien mouillées avant d'être incorporées au tas. Un truc simple consiste à étendre un peu de paille sur sa pelouse avant de la tondre.

Au cours de la transformation du tas, de la maturation du compost, le rapport C/N va décroître (le carbone étant "brûlé" - le tas va chauffer fortement - pour fournir de l'énergie aux microbes) pour atteindre une valeur finale d'environ 15 dans un bon compost.

- 2) Il est indispensable pour obtenir un compost de grande valeur nutritive d'y ajouter une petite quantité de matières riches en calcium, en magnésium, en oligo-éléments et en phosphore. Ce mélange, apparemment complexe et difficile à réaliser d'une manière équilibrée est disponible tout prêt sous forme d'un amendement naturel peu connu : le *maërl*. Il s'agit du squelette calcaire réduit en poudre d'une algue rouge. Des gisements importants sont exploités en Bretagne (usine Timac, Saint-Malo). Il est vendu chez nous en sacs de 25 kg. Cet excellent amendement contient toute la richesse minérale de l'océan (carbonate de calcium (76 %), de magnésium (7 %) et oligo-éléments très variés). Le maërl, essentiellement calcaire, peut être utilisé en outre au potager en terrain acide en remplacement du vulgaire "chaulage". Le maërl étant déficient en phosphore, il convient d'y mélanger du phosphate naturel d'Afrique du Nord moulu finement (1/3 de phosphate) pour obtenir un amendement optimal et équilibrant (notamment sur le pH du tas qui a tendance à être trop acide). Il convient donc de saupoudrer le tas de ce mélange au cours de son érection.

- 3) Un dernier élément à introduire dans le tas, c'est un mélange équilibré des micro-organismes nécessaires à sa décomposition. Des centaines d'espèces de bactéries et de champignons participent à ce travail et la seule façon d'en apporter une variété suffisante est d'incorporer au tas un peu de bonne terre noire de jardin ou de vieux compost bien décomposé. L'adjonction d'un peu de matières d'origine animale ou d'engrais à base de telles matières (farine de viande, de cornes, d'os ou poudre de sang desséché) est un facteur permettant un démarrage rapide de la fermentation.

Dans de bonnes conditions, le tas va s'échauffer rapidement pour atteindre une température proche de 80° C après quelques jours. Cet échauffement constitue une désinfection naturelle assurant la destruction des larves et oeufs de parasites, spores de maladies et graines de mauvaises herbes. Après ce coup de feu, la chaleur diminue et se stabilise entre 30 et 40° C pour quelques semaines. Des vers de terre et des moisissures utiles apparaissent alors. Ils vont contribuer à la maturation du compost.

- 4) Le montage du tas. La nécessité d'une part d'aérer le tas et d'autre part de maintenir sa chaleur dans un volume suffisant lui impose des contraintes de dimensions. Les dimensions correctes sont 1 à 1,2 m de large, 1,5 m de haut, la longueur étant illimitée. Dans un petit jardin, la masse de matières est peu importante et un moyen pratique de confiner son compost est de bâtir en bois ou en blocs de construction un double coffre de dimensions convenables et à parois aérées.

Lorsque l'on dispose de quantités importantes de matières premières, on peut ériger son tas entre des rondins écartés de 10 cm.

À même le sol grossièrement labouré (pas sur une surface bétonnée ou en plastique) commencez par une couche de matières fibreuses (paille, brindilles), puis érigez votre tas en mélangeant bien les matières. Tous les 20 cm environ, ajoutez un peu de bonne terre noire ou de compost mûr. Il ne faut pas trop tasser le tas.

Recouvrez le tas d'une couche de bonne terre (1 cm) puis couvrez-le d'une protection servant d'isolant thermique (morceaux de tapis,

sacs de jute, branches de sapin...) et veillez à ce qu'il ne se dessèche pas, son humidité doit être comparable à celle d'une éponge pressée.

5) 2 ou 3 mois après le montage du tas, il faut le découper en tranches verticales à la fourche et réaliser un nouveau tas. Ce retournement du tas doit être effectué par temps chaud (jamais en hiver) ; il faudra l'arroser s'il paraît sec. Il faut veiller à placer au centre du tas les matières les moins dégradées (extérieures au tas primitif). Il peut être ainsi retourné jusqu'à 3 ou 4 fois durant l'été. Le compost est mûr après 8 à 12 mois mais il s'améliore encore en vieillissant. Au stade final, le compost est un produit élaboré : de l'humus à l'état pur dont la valeur fertilisante est supérieure à celle du fumier de bovins. Son pH est compris entre 7 et 7,5 et son odeur légère est agréable.

Résumé

- Procurez-vous au préalable une réserve suffisante de matières fibreuses (paille hachée, fumier pailleux, sciure de bois - pas de conifères - ...) et mouillez-en une quantité suffisante.
- Préparez un mélange de maërl et de phosphate naturel (2/3 - 1/3).
- Disposez d'un peu d'engrais organique à base de matières animales.
- Montez votre tas suivant les directives précédentes en mélangeant bien les matières aqueuses et fibreuses, en saupoudrant régulièrement de maërl phosphaté, en ajoutant un peu de bonne terre et d'engrais animal tous les 20 cm et en terminant par une couche de terre.
- Couvrez votre tas, surveillez son évolution et son humidité et retournez-le comme indiqué plus haut.

Comme corollaire à cet article sur le compostage des herbes de pelouse, matières aqueuses, si vous disposez de grandes quantités de matières fibreuses à composter, il faudra vous procurer des matières tendres et riches en azote pour équilibrer.

Il existe d'autres méthodes intéressantes de compost selon les matériaux de base utilisés, notamment la méthode des Templiers, diffusée par Jean Pain, qui utilise des broussailles vivantes mais cela sort du cadre de cet article. ■

Chemin public

Voici la réponse que nous a adressée l'Administration communale en date du 1/2/02 suite à notre courrier dont vous avez trouvé copie dans le bulletin 83 (accessibilité du chemin vicinal numéro 41, reliant la Croix-André et le Halleux (ce chemin représente en fait la continuité du "chemin du Meunier" venant de la Petite-Vaux).

CONCERNE l'Accessibilité du chemin vicinal n°41.

Monsieur le Président,

Comme suite à votre courrier du 15 octobre 2001, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons chargé notre service Travaux de dégager, comme vous le sollicitez, les entrées du chemin vicinal n°41 (enlèvement de gravats et débroussaillage).

Par ailleurs, nous vous informons que l'a.s.b.l. VAN réalise en ce moment une étude subventionnée par la Région wallonne qui a pour but de recenser les chemins et sentiers dont l'ouverture pourrait être intéressante.

À ce titre, nous ne souhaitons pas entreprendre de travaux avant d'avoir pris connaissance des résultats de ce travail et déterminé les itinéraires qui mériteraient notre intervention. En conséquence, nous ne procéderons pas dans l'immédiat aux aménagements que vous sollicitez.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite qui sera réservée à ce dossier et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Notre commentaire

Nous nous réjouissons que les services communaux aient en effet dégagé l'entrée du chemin, côté Croix-André. C'est toutefois peu, en regard du droit régalien dont dispose la commune pour assurer l'entretien de la suite du tracé.

Nous nous réjouissons aussi de lire la confirmation de la réouverture probable de certains chemins et sentiers suite au recensement effectué par l'ASBL VAN.

Nous espérons vivement que le résultat de ce travail jouira d'une publicité et d'une présentation publique. Le PPNa reste à la disposition de la Commune pour participer à la valorisation de ce travail auprès de la population.

Arbre abattu

Nous avons adressé un autre courrier à propos de l'abattage d'un arbre rue Famioul à Nandrin (voir PPNa contact numéro 84). Voici également la réponse des autorités communales.

CONCERNE □ Arbres remarquables

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 12 novembre 2001, nous avons l'honneur de vous informer que votre interprétation des articles 84 §1-11° et 266 du C. W.A.T.U.P. est incorrecte. En effet, outre les critères dont vous faites référence, un arbre ne peut être considéré comme remarquable que s'il figure sur la liste arrêtée par le Gouvernement (article 84 §1-11° du C. W.A.T.U.P.). Le peuplier de la rue Famioul ne figurant pas sur cette liste, son abattage ne nécessitait donc pas de permis d'urbanisme au sens de l'article précité.

Par contre, l'autorisation du Collège échevinal devait être requise en application du règlement communal du 12 avril 1984 pour la protection des arbres et haies. Cette autorisation n'a malheureusement pas été sollicitée et par conséquent, le service compétent dressera procès-verbal à l'encontre du propriétaire des lieux.

En outre, nous avons chargé notre Administration d'actualiser notre règlement communal pour le rendre plus efficace ainsi que d'étudier la possibilité d'infliger des amendes administratives aux contrevenants. Cette option permettrait une application plus aisée du règlement puisque le parquet ne poursuit que très rarement ce type d'infraction.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Notre commentaire □

Nous prenons agréablement acte de la fermeté annoncée par le Collège pour les infractions à venir. Nous serions d'ailleurs heureux de pouvoir relayer dans les colonnes de notre bulletin le texte du

futur règlement et allons adresser aux autorités une demande en ce sens. Là est le principal.

Concernant l'arbre abattu, sur le plan strictement juridique, la commune a en partie raison. Il faut un permis d'urbanisme pour l'abattage d'arbres remarquables s'ils figurent sur une liste arrêtée par le Gouvernement (article 84, 11°). Cependant, la Région wallonne - que nous avons consultée sur cette matière - nous confirme que l'interprétation de la DGATLP (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire du Logement et du Patrimoine) est de dire que tous les cas visés par l'article 266 sont soumis à permis d'urbanisme, ce qui correspond bien au libellé de l'article 266, "pour l'application de l'article 84, 11°, sont considérés comme arbres remarquables : " les arbres remarquables en raison de leur valeur esthétique ou paysagère, à savoir les arbres isolés à haute tige ou les arbustes, d'au moins trente ans, dans les espaces ouverts, et les arbres corniers ou de limites [...].

Dès lors, en lisant uniquement, l'article 84, 11°, la Commune a raison. En lisant l'article 266, la Commune a tort. Les deux articles se contredisent. Nous avons mis le doigt sur un problème de rédaction de texte qui est connu à la DGATLP. ■

Environnement général

La nature-patrimoine

(première partie)

Nous vous proposons ci-dessous l'adaptation d'un texte paru en 1995 dans un ouvrage collectif intitulé "Le Grand Livre de la Nature en Wallonie". Sous la plume de Philippe Destinay, à l'époque botaniste et cheville ouvrière de l'ASBL *Éducation-Environnement* et actuellement éco-conseiller à la ville de Liège, voici donc un intéressant voyage dans le temps, qui retrace les grandes étapes de l'évolution et de la conservation de la Nature en Wallonie.

Les premiers occupants de la Wallonie durent compter avec une forêt omniprésente. Rapidement, ils empiétèrent sur ces hectares de nature vierge : le défrichement commencé au Néolithique se développa spectaculairement au Moyen Âge avant d'atteindre son apogée sous l'ère industrielle ! Parallèlement, la fracture entre l'homme et la nature sauvage devait imprégner chaque jour davantage les mentalités.

Au XX^e siècle, des pionniers, tel Jean Massart, ont ouvert la voie aux mouvements naturalistes. Ceux-ci œuvrèrent à la réconciliation entre l'homme et la nature et incitèrent les gouvernements à intégrer la nature dans leurs politiques. L'évolution fut lente mais certaine : on connaît notamment les initiatives du Conseil de l'Europe en matière de protection de la nature.

Mais, revenons quelque peu en arrière...

Très tôt au cours de son expansion, l'homme a eu une influence profonde sur son environnement, bien plus qu'aucune espèce animale et parfois - sciemment ou non - dans un sens défavorable aux équilibres naturels et à ses propres intérêts à long terme.

Cette influence est restée diffuse sur le territoire de ce qui est aujourd'hui la Wallonie, tant que les hommes, peu nombreux, n'ont pratiqué que la chasse, la pêche ou la cueillette. Mais au début du Néolithique, quelque quatre mille ans avant notre ère, des hommes venus de l'Est, ont amené avec eux la culture et l'élevage, nés dans le Moyen et le Proche-Orient. En Wallonie, pour l'essentiel couverte, à l'époque, de forêts, ils ont choisi d'implanter leurs cabanes d'abord sur les terres les meilleures, formées d'une couche de limon d'une rare fertilité, en Hesbaye liégeoise là où se situe notamment le village d'Omal, d'après lequel on a baptisé ces hommes et leur civilisation. Leurs descendants ont rapidement débordé cette zone étroite pour former l'assise de la population future, car à partir du moment où ils pratiquaient la culture et l'élevage, ils pouvaient être plus nombreux. Commence alors le défrichement de la forêt primitive, au début essentiellement par le feu, afin d'étendre les surfaces herbeuses pour le pâturage et de préparer la terre aux cultures.

La révolution néolithique

Cette dégradation, voire la destruction étendue du couvert forestier wallon, est le trait le plus marquant de l'évolution de la nature en Europe sous l'influence humaine. Commencée au Néolithique, elle s'est poursuivie à l'âge des métaux (bronze, fer), puis aux époques celtique et romaine. Dès le V^e siècle, sous l'impulsion de différentes communautés religieuses, cette déforestation, couplée souvent à l'"assainissement" des zones marécageuses, a été poursuivie en vue d'augmenter la surface des terres cultivées et cela au fur et à mesure que s'établissaient et se stabilisaient les populations humaines. Cette évolution connut bien sûr des périodes de ralentissement (notamment en raison des invasions germaniques ou des grandes épidémies), et le défrichement fut parfois freiné par les seigneurs féodaux qui désiraient conserver de vastes forêts pour chasser, contribuant ainsi à l'élimination des "bêtes sauvages" concurrentes telles que le loup. Le développement de l'industrie métallurgique wallonne, grande consommatrice de bois et de charbon de bois¹, et de pratiques telles que *l'essartage*, porta le coup de grâce aux forêts. D'autres activités agropastorales telles que le pâturage, la récolte de la litière pour le bétail en forêt, etc. ont contribué également à modifier considérablement le milieu naturel originel. Certaines de ces pratiques anciennes tel *l'abîssage* ont pourtant contribué, involontairement, à enrichir et à diversifier la flore de certains milieux. Il en ira tout autrement à partir du XX^e siècle avec l'arrivée de l'agriculture intensive et son cortège de nuisances pour la nature (utilisation massive d'engrais et de pesticides, remembrements ruraux, etc.) qui contribueront à faire disparaître ces milieux semi-naturels importants pour la biodiversité en Wallonie, bien que paradoxalement nés eux-mêmes de pratiques humaines. Il faut attendre le milieu du XIX^e siècle (!) pour assister, sur les terres les moins favorables, à une reconstitution progressive du capital forestier.

Il n'y a forêt et forêt...

Ce retournement de politique ne signifie pas, loin s'en faut, le retour à la forêt originelle. La sylve, souvent fractionnée en petites

¹ Au XVIII^e siècle, un haut fourneau, en marche normale, entraînait un déboisement annuel de 140 hectares de forêt !

forêts aux conditions écologiques très modifiées et à la composition floristique considérablement altérée, est gérée essentiellement en fonction de critères économiques (c'est l'époque du début de la plantation des conifères). Si depuis le début de ce siècle, la superficie forestière wallonne s'est accrue de plusieurs milliers d'hectares, cette forêt fait souvent illusion quant à sa valeur en tant que milieu de vie sauvage. Le Code forestier de 1854 visait davantage à réglementer l'usage des forêts fort malmenées jusqu'alors, qu'à en préserver la biodiversité. Un changement d'optique est aujourd'hui heureusement perceptible au sein de la Division de la Nature et des Forêts du Ministère de la Région wallonne qui a en charge la forêt wallonne depuis 1980. Celle-ci s'oriente en effet vers une gestion plus écologique de ce milieu qui couvre, rappelons-le, quelque 29 % du territoire wallon. Cela ne signifie pas pour autant que la bataille est définitivement gagnée en cette matière, face à la pression de certains milieux économiques rêvant d'une technocratisation de la foresterie, à grands coups de fertilisants voire de pesticides !

...ainsi que rivière et rivière.

Si la dégradation, voire la disparition, des milieux de vie sauvage sont certainement responsables dans une large mesure de la raréfaction ou de la disparition de nombre d'espèces végétales et animales - de la perte de biodiversité, dit-on souvent aujourd'hui -, les prélèvements directs et les exterminations volontaires (pêche, chasse, tenderie, cueillettes abusives), ainsi que les atteintes indirectes découlant de la pollution des milieux (par les pesticides, les métaux lourds, etc.) ou des grands travaux (rectification des rivières, artificialisation des berges), ne sont pas en reste. Ainsi en ce qui concerne la pêche, il faut attendre la fin du siècle dernier (loi de 1883-1889, réactualisée notamment en 1974) pour voir apparaître une législation assurant une certaine protection des poissons. La pêche intensive et le braconnage, conjugués il est vrai avec la pollution des eaux, la canalisation de la Meuse et de ses affluents et la construction de barrages, ont ainsi fait disparaître des espèces autrefois abondantes, telles que le saumon, qu'on s'emploie aujourd'hui à réintroduire à grands frais (opération Saumon 2 000). Certaines introductions (sandres, écrevisses américaines, etc.) ont modifié dans le même temps beaucoup de biocénoses aquatiques.



En un demi-siècle, ce paysage de Bomal-sur-Ourthe s'est profondément modifié. Ancienne pelouse calcaire, la colline à l'arrière-plan (aujourd'hui réserve naturelle dite du Mont des Pins), a été totalement boisée en grande partie artificiellement par des plantations de pins noirs d'Autriche et sylvestres. Quant à la base de la colline, elle est aujourd'hui totalement urbanisée. La perte de biodiversité a été considérable. En revanche, la plaine alluviale a gardé son affectation herbagère typiquement famennienne.

